



TRANSMIS LE: 28/11/2023
REÇU LE: 28/11/2023
AFFICHÉ LE:
NOTIFIÉ LE: 10/12/2023
PUBLIÉ LE:
EXÉCUTÉ LE: 10/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°30

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23BA03 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER – VENTILATION ET CLIMATISATION – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (2 lots).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la **Commande Publique**

Question n°30 du CM en date du 23/11/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°30

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 23BA03 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER – VENTILATION ET CLIMATISATION – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (2 lots).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la maintenance et l'entretien des systèmes de climatisation, VMC (ventilation mécanique contrôlée), CTA (centrale de traitement de l'air) et des équipements frigorifiques des différents bâtiments communaux de la Ville de Franconville-la-Garenne,

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance des précédents marchés de maintenance des équipements de ventilation et de climatisation,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (06/06/2023), au BOAMP (04/06/2023) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux accords-cadres relatifs à l'entretien du patrimoine immobilier – ventilation et climatisation (n°23BA03),

CONSIDÉRANT l'avis rectificatif publié le 09/06/2023 au JOUE et au BOAMP pour modifier le montant maximum de la consultation,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour chacun des lots,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 novembre 2023 attribuant les deux accords-cadres aux sociétés UPGC (lot 1) et SAS VALTEC (lot 2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2023, de la Commission Techniques du 7 novembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la Commande Publique

Question n°30 du CM en date du 23/11/2023-P2/2

Article 1^{ER} : **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les accords-cadres n°23BA03 relatifs à l'entretien du patrimoine immobilier – ventilation et climatisation avec les sociétés :

- Lot 1 - Maintenance et entretien des systèmes de climatisation, des VMC et des CTA : UPGC (sise : 6 rue du Général de Gaulle – 77200 TORCY) pour un montant global et forfaitaire annuel de 120 780,00 € HT soit 144 936,00 € TTC et un montant maximum annuel de 600 000 € HT ;
- Lot 2 - Maintenance et entretien des équipements frigorifiques : SAS VALTEC (sise : 48 rue de la Bienfaisance – 75008 PARIS) pour un montant global et forfaitaire annuel de 6 875,00 € HT soit 8 250,00 € TTC et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

Article 2 : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire



Monique Alain Verbrugghe
 Le 23 décembre 2023

À l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer**DEL23112023Q30**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T15-14-02.00 (MI249191446)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q30-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23BA03 - ENTretien de l'U
PATRIMOINE IMMOBILIER - VENTILATION ET CLIMATISATION
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE S
LES ACCORDS-CADRES (2 lots).

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 30 CP- 23BA03 - VENTILATION
CLIM.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 15:14

Par **SADEQ Fatiha**

Transmis

Date 28/11/23 à 15:14

Par **SADEQ Fatiha**

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:20